Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130414-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BIGUÉ Yann, BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-14 – Vente d'un terrain à Monsieur Chastel

Vu le courrier de Monsieur Chastel, en date du 13 mars 2026, confirmant son souhait d'acheter d'une partie d'un chemin PDIR et d'une partie du terrain cadastré AD411 pour une contenance d'environ 500m² et s'engageant sur les frais inhérents à l'achat.
Considérant que ce chemin fait actuellement partie du domaine public de la commune, et que par conséquent, il convient de désigner un géomètre afin de préparer le dossier et lancer une enquête publique avant déclassement du terrain du domaine public de la commune vers le domaine privé en vue de la vente ;

Vu la lettre des Domaines en date du 22 janvier 2026 estimant le prix de vente à 2,50€ du m².

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de vendre à 3€ m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-de désigner un géomètre afin de réaliser le dossier qui sera soumis à enquête publique ;

- de fixer en vue de la vente, au vu de l'état actuel du terrain, et si les résultats de l'enquête publique permettent le déclassement du terrain dans le domaine privé de la commune, un prix de 3 euros/m²

- que les frais de notaires, d'enquête publique et de géomètre seront à la charge des demandeurs, que la vente soit réalisée ou non ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026